

Logements de caractère social : (suite)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **43 (1955)**

Heft 826

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268471>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Groupe radical

Sous la présidence de Mlle Georgette Perret, le Groupe féminin du parti radical lausannois a tenu son assemblée générale statutaire le 2 mars, au Cercle démocratique. La présidente n'acceptant pas de réélection, et Mmes Genet, Groux et Quinche n'étant pas rééligibles, ce sont quatre nouveaux membres du comité à présenter. Après les élections au bulletin secret, le comité est constitué par Mmes R. Cuhe, présidente, T. Rousmine, vice-présidente, Honegger, secrétaire, Doleys, trésorière, Jacq. Fischer, membre adjoint. D'autre part, Mmes Jacq. Fischer et G. Perret représenteront le Groupe auprès du comité directeur du parti radical lausannois.

Les comptes seront vérifiés par Mmes Chevallaz et R. Favre. Divers projets d'avenir et l'élaboration du programme de la prochaine saison clôtureront cette vivante assemblée levée à 22 h.

Groupe libéral

Le Groupe des femmes libérales de Lausanne a entendu, le 9 mars, sous la présidence de Mlle Morel, vice-présidente, une conférence de Mme L. Amann-Krafft consacrée « au pasteur et au prêtre dans le roman contemporain ». Plus qu'en critique littéraire, la conférencière a jugé en moraliste et longuement commenté les œuvres de Bernanos, de Gide, de Montherlant. Elle a vivement intéressé son nombreux auditoire, ainsi que l'a prouvé un bref échange de vues.

GENÈVE

Séance contradictoire

L'Association genevoise pour le suffrage féminin, sous la présidence de M^{re} Kamacher, a tenu une séance contradictoire, le lundi 7 mars, sur la votation concernant l'initiative socialiste du 13 mars.

Une nombreuse assistance a écouté, tour à tour, M. Zumbach, secrétaire de l'Office social protestant et M. Schmidt, avocat et député. M. Zumbach, journellement en contact avec des locataires dont la situation financière est précaire, a soutenu, avec enthousiasme, le but poursuivi par l'initiative socialiste : empêcher l'augmentation du coût des loyers, problème vital pour notre population. Tandis que M. Schmidt a montré que le contre-projet fédéral aboutissait au même but, bloquer les prix des loyers jusqu'en 1960, sans entraîner le retour au dirigisme qu'implique cette initiative, prétendant bloquer du même coup les prix des denrées de grande consommation.

Dans la discussion qui suivit, M. Galland, chef du Bureau du logement, prit aussi la parole pour faire part de ses expériences quotidiennes avec des locataires en quête d'un nouveau domicile, surtout ceux dont les maisons sont démolies, pour être remplacées par des immeubles à loyers coûteux. Il expliqua que même l'entreprise privée peut réussir à construire des logements relativement économiques, mais que ce qui manque le plus, dans notre canton, ce sont les terrains disponibles.

Mlle Kamacher fit ensuite voter la résolution suivante :

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5 %
Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"

* Réunies en Assemblée générale pour entendre un exposé contradictoire concernant

Nos suffragistes à l'œuvre

Comité de l'Alliance à Paris

La réunion du Comité de l'Alliance internationale, droits égaux, responsabilités égales, s'est tenue à Paris, au début de février, dans des locaux aimablement prêtés par l'Unesco, à la demande de M^{re} Lehmann qui est chargée d'établir la liaison entre le comité de l'Alliance et cette grande organisation internationale.

Les présidentes des divers comités permanents donnèrent leurs rapports et discutèrent des résolutions qu'il conviendrait de proposer au Congrès de Ceylan, mais on tomba d'accord qu'il sera préférable de laisser beaucoup de temps à la libre discussion et de diminuer le nombre des résolutions. On compte qu'un grand nombre de femmes d'Asie viendront à Ceylan et que Mrs Renner réussira à persuader de nombreuses Africaines de venir aussi.

Il y eut beaucoup de travail, aucune possibilité de visiter des musées ou des édifices, mais de fort beaux moments de détente offerts par les organisatrices françaises : une loge avait été retenue à l'Opéra Comique et une autre à la Comédie française où l'on donnait *Arlequin poli par l'Amour*, de Marivaux, on pouvait choisir. Une réception fut

offerte dans les superbes salons de l'Hôtel de Ville, par le Conseil municipal de la Ville de Paris, dont la vice-présidente souhaita la bienvenue au Comité de l'Alliance. Une autre réception fut organisée par la Ligue des droits de la femme, dont M^{re} Lehmann est présidente, dans les salons de l'Hôtel Crillon. M^{re} Lehmann et Mme Boyer (des femmes chefs d'entreprise) parlèrent de l'attaque dirigée, en France, contre le salaire égal dans l'industrie. La concurrence avec l'industrie anglaise, qui ne paie pas le salaire égal aux ouvrières, donne un argument très fort aux industriels français, ceux-ci essayent de renouer au principe d'égalité. Pourtant ce principe est un facteur de progrès qu'il faut défendre : il pousse à l'emploi de meilleures machines, à l'utilisation des déchets, à l'élimination du gaspillage ; les salaires meilleurs accroissent la productivité de l'ouvrier et diminuent le taux des maladies. Il convient de veiller à faire avancer parallèlement la liberté du commerce et l'augmentation des bas salaires, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés compensera les frais occasionnés par les augmentations.

International Women's News

A propos de femmes dans les conseils de paroisse

Dans notre dernier numéro, nous avons brièvement parlé de la consultation féminine, alors en cours dans l'Eglise protestante vaudoise, où l'on demandait aux paroissiennes de dire si elles souhaitaient que les femmes soient aussi appelées à faire partie des conseils ecclésiastiques.

L'apôtre Paul était-il opposé à la collaboration féminine dans l'Eglise ?

Nous avons sous les yeux le numéro d'un *Messenger paroissial* (Cuarnens-Chevilly, Moiry et Chavannes-le-Veyron), où la question est présentée en un long article de tête. L'auteur de l'article exprime son opinion personnelle, nous la respectons bien entendu, mais nous voulons faire remarquer que les citations des *Epîtres de Paul* sur lesquelles il s'appuie pour étayer son opinion, ont été commentées et expliquées dans un sens favorable au sexe féminin, par le professeur Leenhardt, de la Faculté de théologie de Genève, et qu'il est difficile de réfuter ses thèses.

Ne confondons pas famille et Eglise

L'auteur nous paraît aussi avoir une tendance à construire la famille et l'Eglise sur le même plan, ce qui nous semble discutable. A propos de ces consœurs de paroisse dont il ne veut pas, il cite (*Genèse 3/16*) « Ton mari dominera sur toi ». Mais il ne s'agit ni de mari, ni d'épouse, en l'occurrence, il s'agit de membres masculins et féminins — dont beaucoup sont célibataires — des Eglises. Il ne saurait être question de considérer les premiers comme une sorte d'époux collectif, qui seul aurait accès dans les conseils, parce qu'il s'agit de direction et de gouvernement.

Cette citation semble donc hors de propos.

le contrôle des loyers et autres prix, les femmes de Genève s'élèvent une fois de plus contre l'inégalité et l'injustice les tenant à l'écart d'un scrutin qui les touche d'autant plus directement que les trois-quarts des revenus du pays passent par leurs mains. »

et recommanda aux membres d'arborer l'insigne suffragiste pendant les votations des 12 et 13 mars, pour protester contre notre incapacité civique.

Le 26 mars, le Grand Conseil genevois a accepté le texte de loi proposé pour l'admission des femmes dans les commissions, comités et fondations officielles. Toute disposition contraire est abrogée. Nous y reviendrons.

L'homme et la femme ne sont pas pareils

Il faut s'en tenir, nous semble-t-il, à la définition fournie par la *Genèse*, de la créature féminine, que Dieu a donnée à Adam comme une aide semblable à lui. Pas la moindre suggestion d'infériorité dans ces termes. D'ailleurs notre auteur ne voit pas dans l'humanité, une créature supérieure à l'autre, mais deux créatures différentes. Nous sommes d'accord et c'est pour cette raison que, l'Eglise étant composée de membres différents, il nous semble nécessaire qu'elle soit dirigée par des conseils où siègent ces deux sortes de créatures que Dieu a voulues dissemblables. Ainsi seulement les corps directeurs pourront-ils répondre aux besoins différents des uns et des autres.

Pour éviter que les membres masculins ne désertent les conseils mixtes

Autre nécessité, une proportion obligatoire doit fixer le nombre des membres féminins et masculins dans chaque conseil, sans quoi, en effet, on aurait peut-être vite fait de laisser la charge aux femmes, comme il s'agit généralement de postes où il faut se dévouer.

BAECHLER
teinturiers - nettoyeurs tout



Le grand spécialiste du

TAPIS

P. KÖNIG & C^{ie}

Galerie Ste-Luce - Bâtiment Ciné Rex
Bas du Petit-Chêne Lausanne

BERNE

Jura bernois

Toujours soucieuses de rester informées de toutes les questions sociales, l'Association jurassienne des femmes protestantes — présidée pour la dernière fois par Mme Auroi, pasteur, dont la démission suscite d'unanimes regrets — avait mis au programme de sa dernière assemblée générale, le 12 mars, à Tavannes, l'assurance-maternité. C'est Mlle Quinche, avocate, qui nous guida — avec la clarté et le souci d'objectivité qu'on lui sait — dans tous les recoins de l'avant-projet mis sur pied par une commission de 30 experts, dont 3 dames. Vaste essai de solidarité sociale, cet avant-projet de loi entend assumer les soucis d'ordre financier que pose toute naissance. Encore faudrait-il — pour atteindre ce but souhaitable — que les charges fussent plus équitablement réparties entre les femmes et les hommes, et que la cessation du travail et perte de gain, avant et après la naissance, fussent compensées, pour la femme, par une indemnité journalière mieux étudiée. Nous remercions Mlle Quinche d'avoir éclairé notre lanterne, en nous montrant les grands points lumineux et les quelques zones d'ombre d'une loi qui se doit d'être parfaite.

Aux autres sujets de discussion de cette assemblée de Tavannes figurait la question du chalet de vacances à Adelboden. L'Association jurassienne des femmes protestantes loue en effet, chaque été (juillet et août), un chalet où elle reçoit, pour le prix de 8 à 9 fr., toutes les Romandes qu'attire un séjour en montagne dans une ambiance chaleureuse. S'inscrire auprès de Mme Hermann Ecuyer, pasteur à Corgémont.

A une époque où les notions de solidarité sont à l'honneur, il n'était pas inutile de relever ces deux points — entre beaucoup d'autres — sur lesquels s'est fixée notre attention, et notre désir toujours grandissant de sécurité sociale.

J. W.

TESSIN

Création d'un bulletin suffragiste

Nous avons notre journal : *Notiziario*. C'est un modeste bulletin de quatre pages, de petit format, mais il apporte les nouvelles de nos assemblées, de ce que l'on a fait, décidé de faire, et il servira à relier les deux mille associées répandues dans tout le canton.

Le premier article, consacré à la première assemblée ordinaire du 30 janvier, nous donne l'ordre du jour dans lequel on exprime l'espoir que les nouveaux Conseillers d'Etat et les nouveaux députés au Grand Conseil reconnaîtront aux femmes le droit de participer à la vie civique du pays.

Le second parle des huit sections, nous donne le nom des membres de leur comité, énumère leurs initiatives, leurs devoirs à venir. Ainsi, nous apprenons que la section de Lugano, cette année, est en train d'organiser l'assemblée des déléguées suisses.

Le troisième nous fournit les preuves du succès de la Journée des jeunes du 17 octobre.

Le quatrième énumère les initiatives du mouvement : Soirées et visites de propagande dans les villages où il n'y a pas encore de section, rencontres familiales avec d'autres sociétés féminines. Conférences pour développer l'instruction civique de la femme et la conscience de ses devoirs sociaux et politiques. Consultations légales gratuites et consultations sociales. Cours d'instruction civique. Invitation à lire la page de la femme de nos quotidiens et à se préparer à recevoir dignement les deux cents déléguées qui arriveront à Lugano le 5 juin.

A. V.

Le „Mouvement Féministe“ est en vente A Genève :

à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four.

Le journal est distribué le vendredi.

Logements de caractère social

(suite)

15. Sols

Linoléums — Ils devraient également être entretenus sans création de poussière, soit au linge humide et au brossage sur très peu d'encastrique. Les taches peuvent être enlevées à la laine d'acier, puis encastriquées.

Les linoléums peuvent également être traités à la cire dure.

Dans les halls et corridors

- a) Carreaux d'asphalte, gais de couleur, faciles à entretenir ;
- b) Carreaux de terre cuite ;
- c) Polyvinylchlorides (plastiques) de fabrications variées, dont certains sur couches de liège (Plastofloor ou Plasto-

kork) sont très agréables, d'un entretien facile, mais les plus beaux sont encore assez chers.

Dans les cuisines et salles de bains

Sols étanches soit, en plus des trois matériaux précités :

- a) Sols sans joints, peu coûteux, mais sujets aux fissures ;
- b) Carrelages, très pratiques — Mosaïque, bon marché — Grès, plus solide et plus cher.

Les constructions destinées à recevoir tous ces revêtements de sols doivent assurer l'isolation thermique et acoustique. Une très bonne isolation est chère. Les revêtements non isolants, tels que linoléums ou polyvinyls minces doivent être posés sur une chape isolante.

L'isolation thermique d'un plancher est indispensable. Il sera difficile d'assurer une bonne isolation acoustique sans augmentation notable du prix de construction. A prix égal,

il faut choisir la construction la plus lourde. Les dalles de béton de plus de 15 cm. d'épaisseur donnent des résultats assez satisfaisants.

16. Murs

On peut prévoir les enduits intérieurs suivants :

Dans les pièces d'habitation

- a) Papiers peints sur glaçage plâtre, assez chers, peu durables, ennuyeux à remplacer ;
- b) Papiers liquides, soit enduits cellulosiques sur crépi taloché, peu coûteux, agréables ;
- c) Badigeons sur ribage au mortier, peu coûteux, faciles à rafraîchir ;
- d) Lambrissages, chauds, agréables, durables, ne peuvent être préconisés que pour des constructions en bois, à cause de leur prix. Il suffit de les huiler ou de les cirer. (à suivre)